



Afin de qualifier les demandes et les traiter efficacement, nous avons mis en place une procédure que l'acheteur finale doit suivre rigoureusement.

1/ Identification de l'acheteur final

Avant toute négociation, l'acheteur final ou le mandataire nous transmet les documents suivants :

- La copie du Kbis ou certificat d'enregistrement.
- La copie du mandat signé entre le mandataire et l'acheteur final.

2/ La lettre d'intention d'achat

-Une lettre d'intention d'achat est disponible en téléchargement. Veuillez la remplir et nous la retourner par mail à l'adresse suivante : ***contact@jisser.fr***

3/ Les différentes étapes d'une transaction standard

- L'acheteur final envoie sa LOI à la société JISSER.
- Nous adressons une FCO (offre d'achat) à l'acheteur. Ce dernier signe et renvoie une ICPO (Irrevocable Corporate Purchase Order)
- Dans les cinq jours bancaires suivant l'envoi de l'ICPO, l'acheteur doit envoyer au vendeur :

1/ Le verbiage bancaire de l'instrument financier.

2/ le RWA preuve de fonds via un SWIFT bancaire avec le montant total de l'ICPO. Le montant total de l'ICPO si contrat SPOT ou montant d'un mois de livraison si contrat annuel.

3/ Nous préparons et envoyons la marchandise au port.

4/ La société SGS inspecte la marchandise et contrôle le chargement.

5/ Nous envoyons la copie de la liasse documentaire à l'acheteur.